

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Date de convocation du Conseil Municipal	: 21.06.2021
Date d'affichage du compte-rendu	: 30.06.2021
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	27

Le vingt-huit Juin deux mille vingt et un, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er}Adjoint, Mme Marie-Claire VÉQUE 2^{ème} Adjoint, M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION 4^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{me} Adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Alain HURIEZ, M. Patrick COIRAUT, Mme Patricia DUFOUR, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLEUD, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET, Mme Marie KOHLER et Mme Claire DURQUETY.

ETAIENT ABSENTS : M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, M. Henri MOINARD et M. Christian GOUJEAU qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieux et places à M. Fabrice MICHELET, M. Christian AUBERT et M. Jean WAROUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia DUFOUR

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et se réjouit du retour dans la salle ordinaire de réunion du Conseil Municipal à la mairie. Sur sa proposition l'assemblée accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour, concernant une participation des forains de la foire de Javarzay, aux fluides.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31.05.2021

Sans remarque, le compte rendu de la séance du 31 Mai 2021 est adopté à l'unanimité.

S.P.I.C RESEAUX DE CHALEUR -

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier

TARIFS DE VENTE DE L'ENERGIE

Monsieur Aubert rappelle que la Commission Finances réunie le 15 Juin, a examiné ce dossier préalablement présenté au Trésorier de Melle, concernant :

- La tarification du service
- Le règlement du service
- Le contrat d'abonnement au service
- La durée des amortissements.

Les pratiques des collectivités voisines disposant également d'un réseau de chaleur ont été référencées.

Il expose les bases de la tarification qui comporte respectivement :

Un élément proportionnel (R1) qui représente :

- les consommations d'énergie des chaudières
- les charges d'électricité, eau...
- les charges d'entretien courant des équipements
- les charges de gestion administrative et de personnel
- les provisions annualisées pour les travaux de gros entretien.

Un élément fixe (R2) représente :

- les charges d'emprunts liées aux investissements
- l'amortissement résiduel des équipements annualisés .

Sur proposition de la commission tenant compte des données budgétaires et des puissances respectives de chacun des consommateurs (Cias Mellois en Poitou pour l'Ehpad, la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour les écoles et de la commune pour les logements communaux) et après avis favorable du conseil d'exploitation,

le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe ainsi la tarification du service réseaux de chaleur, à compter du 1^{er} juillet 2021, étant précisé que le 1^{er} semestre 2021 est facturé sur les bases initiales :

PART FIXE (ABONNEMENT R2)

Puissance kW	Mois	Annuel	Clients
de 0 à 10	20,00 €	240,00 €	Locataires Tillou
de 11 à 199	200,00 €	2 400,00 €	SDF Tillou
de 200 à 249	300,00 €	3 600,00 €	Mairie Chef
de 250 à 499	400,00 €	4 800,00 €	CCMellois

PART VARIABLE (R1)

- Tillou : 0,29 € HT du KWH
- Chef-Boutonne : 0,070 € HT du KWH

Il est rappelé que le taux de TVA est de 5.5%.

REGLEMENT DE SERVICE ET CONTRAT D'ABONNEMENT

Les projets de règlement de service et de contrat d'abonnement, préalablement transmis aux élus, sont validés à l'unanimité.

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Sur proposition de la commission Finances, la durée des amortissements est ainsi validée à l'unanimité :

- 20 ans pour les installations techniques
- 30 ans pour le bâti
- 40 ans pour les réseaux

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Annie Gonnord présente ce dossier

La commission Animations a étudié les demandes reçues eu égard au règlement d'attribution en vigueur.

LINK UP ECHANGES CULTURELS ET LINGUISTIQUES subvention de lancement de l'association

Madame Helen Ace présidente adjointe de l'association rappelle l'objet de l'association :

- Echanges culturels entre les communautés étrangères et françaises dans la commune de Chef-Boutonne
- Entre aide
- Echanges linguistiques

En sa qualité de vice-présidente, Madame Helen Ace ne participe pas au vote de l'assemblée qui valide l'attribution d'une aide de lancement de l'association, de 200 €.

SURFIN BOUTONNE pour l'organisation d'un concert le 13 juillet 2021

Ce concert gratuit pour la population, est organisé par l'association Surfin Boutonne dans le cadre des Festiv'été, avec la participation des bars Bar'oc et Jos.

La commission souligne le délai restreint entre la demande et la date d'animation, non conforme au règlement et a émis à ce titre, un avis défavorable.

Monsieur le Maire et plusieurs élus comprennent la proposition de la commission eu égard au règlement mais souhaite qu'une attention particulière soit portée à cette demande tardive liée aux préconisations sanitaires annoncées au gré de l'évolution de la crise sanitaire.

En effet, il indique que Surfin'Boutonne s'investit avec ardeur et efficacité depuis des années pour offrir des concerts, y compris gratuits en période estivale, sur la Place Cail. Plusieurs élus non membres de la commission cautionnent cette demande d'entorse au règlement et considèrent que le soutien de la collectivité aux associations, est primordial pour la reprise des animations.

Après plusieurs échanges divergents, sur proposition de Monsieur le Maire indique préalablement qu'en aucun cas, le travail de la commission est ici remis en cause mais qu'il convient de prendre une décision collégiale dans un contexte particulier, Le Conseil Municipal par 19 voix pour (8 abstentions) décide d'attribuer, à titre dérogatoire, une aide de 500 € à l'association Surfin Boutonne, pour l'organisation d'un concert le 13 juillet 2021 sur la Place Cail.

MISE EN PLACE DUNE POLICE MUNICIPALE AU 1^{er} JANVIER 2022

Monsieur Jean Waroux présente ce dossier

Il rappelle que le projet de création d'une police municipale constituait une promesse de campagne électorale avec pour objectif de répondre à une attente de la population. Un groupe de travail au sein de la commission Développement, composé de 9 membres s'est donc créé et a étudié ce projet. Plusieurs réunions ont permis d'évaluer le besoin et de définir une stratégie adaptée. Seule la commune de Loubillé parmi les communes de l'ex canton de Chef-Boutonne consultées, a donné suite à la proposition de mutualisation en souhaitant une période test de 6 mois.

Monsieur Jean Waroux indique que la nécessité de créer un poste pour lutter contre les incivilités, les problèmes de voisinage, pallier à la nouvelle organisation de la gendarmerie, augmenter le lien entre la municipalité et les habitants, partager des informations ascendantes et descendantes, assurer des tâches liées à la police municipale réparties sur les services actuels, participer aux réunions des commissions de sécurité ...

Après réflexion, le groupe de travail propose de recourir à un poste de garde champêtre plus adapté au contexte local (mieux adapté aux communes rurales, notion affirmée de bienveillance plutôt que de répression, image de proximité et de médiation, compétences élargies en matière d'environnement). La simulation financière présentée devra être affinée si le projet est validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la création d'une police municipale à compter du 1^{er} Janvier 2022,
- décide d'ouvrir un poste dans le cadre d'emploi des gardes champêtres : garde-champêtre chef ou chef principal à temps plein et en autorise la publicité
- mandate le groupe pour poursuivre la réflexion pour affiner l'organisation et le coût de ce nouveau service, pour validation avant la fin de l'année
- prend note du projet de service mutualisé avec la commune de Loubillé dont les modalités devront être précisées.

EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA JUSTICE ET DU VIEUX LIMORT– PLACE DU PETIT MAURE AVENANTS POUR AJUSTEMENTS

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier

Le chantier se termine. Des avenants d'ajustements de prestations correspondants à environ 7,5% de l'estimation de cette tranche sont ainsi présentés :

	Validé en nov.	HT	TTC
Avenant 1 (lanterne + téléphone rue justice)		3 054,00 €	3 664,80 €
Avenant 2 (rue du vieux Limort – chemin privé et enrochement sous voirie)		5 035,60 €	6 042,72 €
Avenant 3 (éclairage en plus rue de la justice)		2 795,00 €	3 354,00 €
		10 884,60 €	13 061,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces avenants, et prend note du plan de financements actualisé :

Total AVANT AVENANTS	
Dépenses	Recettes
Travaux	137 022,50 €
Frais indirects	20 013,09 €
Total HT	157 035,59 €
TVA	31 407,12 €
Total TTC	188 442,71 €

Total AVEC AVENANTS	
Dépenses	Recettes
Travaux	147 648,10 €
Frais indirects	20 013,09 €
Total HT	167 661,19 €
TVA	33 532,24 €
Total TTC	201 193,43 €

CHATEAU DE JAVARZAY

MUSEOGRAPHIE MARCHES COMPLEMENTAIRES - TRAVAUX INTERIEURS AVENANTS -

Madame Nicole Bettan présente ce dossier

LES TRAVAUX DE MUSEOGRAPHIE sont en cours.

Au gré des recherches de documents nécessaires à la muséographie, le besoin en images officielles soumis à droits d'auteur est listé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les devis complémentaires hors marchés correspondants :

- Société Alamy (USA) : 360 € TTC
- AKG images (Paris) : 1 584 € TTC.

LES TRAVAUX INTERIEURS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MUSEOGRAPHIE se terminent et certains ajustements sont à envisager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide :

- le devis de Monsieur MARCHET Métallerie pour le remplacement de 2 crémaillères existantes d'un emmarchement métallique, d'un montant de 1 050 € HT soit 1 260 € TTC ;
- les travaux à exécuter par l'entreprise SOCOBAT pour la sécurisation des espaces existants tout en précisant que le montant n'est pas validé car le Cabinet Niguès Maître d'œuvre doit faire le point des plus et moins-values de ce lot « Cloisons sèches » au préalable.

- le plan de financement actualisé :

	MARCHES INITIAUX	AVENANTS	MONTANT ACTUALISE
Lot 1 menuiserie charpente	70 099,24 €		70 099,24 €
Lot 2 électricité	58 890,27 €		58 890,27 €
Lot 3 maçonnerie / installations communes	37 987,21 €	3 745,50 €	41 732,71 €
Lot 4 peinture	22 151,78 €		22 151,78 €
Lot 5 serrurerie	18 669,96 €	1 050,00 €	19 719,96 €
Lot 6 cloisons sèches	20 239,05 €	850,00 €	21 089,05 €
TOTAL	228 037,51 €	5 645,50 €	233 683,01 €

CIMETIERE DE CHEF-BOUTONNE – REPRISE DE CONCESSIONS

Monsieur le Maire présente ce dossier

Monsieur Dézafit Marbrier funéraire (Chef-Boutonne) a exécuté le devis validé par le Conseil Municipal le 3 mai dernier pour la reprise de 60 concessions du cimetière de Chef-Boutonne. Le montant était de 16 230 € TTC.

Au gré du chantier, il est constaté qu'il y a eu incompréhension quant à l'évaluation de la quantité de concessions à reprendre car 60 correspondait en réalité au nombre de concessionnaires et non pas au nombre d'emplacements qui est de 98.

Après en avoir délibéré, considérant qu'il était envisagé de solder cette opération avant la fin de l'année 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide d'ores et déjà le devis complémentaire de Monsieur Dézafit pour 38 reprises supplémentaires, de 9 500 € TTC ce qui porte le coût global de l'opération à 25 800 € TTC.

SECURISATION DU CARREFOUR A TILLOU – ATTRIBUTION DU LOT VRD

Monsieur le Maire rappelle la chronologie de ce dossier et laisse la parole à Monsieur Christian Aubert

Comme indiqué lors de la réunion du 31 mai, des précisions ont été demandées par le maître d'œuvre Atelier du Trait, aux entreprises qui ont présenté une offre pour le lot VRD concernant la sécurisation du carrefour à Tillou. Le rapport d'analyse établi par la maîtrise d'œuvre, a été présenté et commenté devant la commission Finances réunie le 15 Juin 2021.

Au vu du rapport dont la synthèse est communiquée et sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient l'offre la mieux-disante au titre des critères fixés (Prix : 50% - Valeurs techniques : 50%) de l'entreprise NATP de Chef-Boutonne pour un montant de 65 000 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant
- valide le plan de financement de la partie VRD correspondant :

PLAN DE FINANCEMENT MARCHE ATTRIBUE			
DEPENSES		RECETTES	
Achat		Cap 79	19 981,75 €
Travaux logement		Detr	26 642,34 €
Travaux voirie	65 000,00 €	Ectva	16 092,81 €
Frais indirect	16 752,48 €		
Total HT	81 752,48 €	Coût commun	35 386,08 €
Tva 20%	16 350,50 €		
Total TTC	98 102,98 €		98 102,98 €

CONVENTION PETITE VILLE DE DEMAIN – ACTUALISATION

Monsieur le Maire indique que la convention « Petite Ville de Demain » dont le Conseil Municipal a autorisé la signature par délibération du 22 Mars 2021, doit faire l'objet d'une modification pour prendre en compte les articles relatifs au Département et à la Région qui ont sollicité l'ajout des paragraphes suivants :

CD79 : "Le Département des Deux-Sèvres a mis en place depuis deux décennies, une politique volontariste d'aménagement du territoire en faveur des collectivités infra-départementales visant à développer l'attractivité du département et améliorer le cadre de vie des Deux-Séviens. Il se positionne de ce fait comme un interlocuteur majeur du développement territorial.

En 2021, le Département envisage de revisiter sa politique d'appui au développement local. Ce sera pour lui, l'occasion d'y intégrer les partenariats à venir au titre du présent programme " Petites Villes de Demain ". Le Département pourra mobiliser son agence technique départementale ID79, au cas par cas, sur sollicitation des collectivités et en fonction de leurs besoins, au profit des projets de restructuration des centres-bourgs / centres-villes. "

CR Nouvelle Aquitaine : "Le conseil régional de Nouvelle Aquitaine s'engage à adopter une politique et des mesures spécifiques en faveur de la revitalisation des centres bourgs et sera partenaire du projet global dans le cadre de ses dispositifs, de ses processus de contractualisation et de ses modes de soutien aux opérations (contrat de territoire - convention cadre revitalisation centre bourg - politiques sectorielles)".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'actualisation de la convention « Petite Ville de Demain », telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE POUR L'UTILISATION D'UNE CARTE D'ACHAT

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier

Un contrat était signé depuis plusieurs années avec la Caisse d'Epargne pour l'utilisation d'une carte d'achat. Il est possible d'en faire l'économie en ayant recours à une régie d'avance, la carte étant délivrée par la Direction des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer une régie d'avance correspondante et fixe le montant annuel de dépenses à 2 000 € maximum.

FOIRE DE JAVARZAY – PARTICIPATION DES FORAINS AUX FLUIDES

Monsieur le Maire présente ce dossier

Tous les ans, les forains accueillis sur le pré de la foire de Javarzay sont invités à faire une demande de raccordement électrique provisoire auprès d'un fournisseur pour leur manège respectif. Cette année cette démarche n'a pas été effectuée et ils ont utilisé le branchement que la commune avait fait installer pour les besoins des animations.

Après en avoir délibéré, bien que la proposition soit imparfaite, le Conseil Municipal par 25 voix pour (2 abstentions) valide les tarifs suivants : manèges inférieurs à 5m = 35 € et manèges supérieurs à 5m = 70 €.

Déjà évoquées en réunion sans suite, il conviendra de se positionner quant aux modalités d'accueil pour l'année prochaine.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Madame Annie Gonnord présente ce dossier

La commission Animations a rencontré les associations pour évoquer avec les responsables, la volonté d'organiser un Forum des Associations afin de les aider à sortir de la période de crise sanitaire qui n'a pas permis de mettre en place des animations pendant plusieurs mois, ce qui constitue bien sûr une perte financière importante.

Un accueil favorable a été réservé à cette proposition.

Sont volontaires pour faire partie d'un groupe de travail pour mener à bien cette action : le Maire, Mme Monique PARICHAUD, Mme Amanda HOLMES, Mme Helen ACE, Mme Patricia DUFOUR, Mme Angélique BOURSIER, M. Patrick COIRAUT et M. Pascal QUINTELIER.

RELEVES DE DECISIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES COMPTES-RENDUS DES ELUS REFERENTS DE LA CDC MELLOIS EN POITOU

Comme suggéré lors de la séance précédente, les élus référents de la Communauté de Communes sont également invités à faire un compte rendu afférent à l'actualité de leur domaine d'attribution respectif (déchets, écoles, urbanisme, assainissement ...).

Nicole Bettan (Développement) fait un point sur le travail du groupe château qui se réunira à nouveau le 5 juillet.

Marie-Claire Veque (Social) indique que le CCAS a revu le règlement des aides en majorant notamment le montant des prêts au particulier et la durée de leur remboursement.

+ **CDC Elue référente Déchets** : Etude pour la mise en place de containers de tri sélectif à côté des containers d'ordures ménagères en cours.

Annie Gonnord (Animation – Communication) :

- Bilan globalement satisfaisant de la foire de Javarzay et son Bicentenaire : Réussite du concert de Yarol Poupeau
– Respect des gestes barrières - Bonne organisation logistique – Pas d'incidents majeurs - Retour très positif du FC Boutonnais qui tenait la buvette – Réussite du rallye de Tillou - Regret cependant que certains forains et/ou commerçants qui s'étaient inscrits ne sont pas venus - Annulation de l'animation du dimanche eu égard à la pluie - Offre limitée de repas. La commission fera un bilan plus précis de cette animation

- L'organisation de la fête du 14 juillet 2021 sera revue très prochainement. Le format 2021 ressemblera à celui de 2019, dans chaque commune historique avec une incertitude (dans l'attente du retour préfectoral) quant à la possibilité de faire un bal ou pas, le feu d'artifice sera tiré.

Sophie Robion (Ressources Humaines) : arrivée de Mathis Commere, Volontaire Territorial en Administration le 1^{er} juillet - arrivée jeudi Hugo Mullon apprenti dans le service GEP dont le chef d'équipe est Roddy Fortin - prolongement du contrat PEC de Valérie Collart au service entretien des locaux – une audition a eu lieu ce matin avec Nicole Bettan pour le recrutement d'un apprenti qui sera affecté à la promotion de la commune et à la valorisation du château auprès de Pascaline Ricard – la formulation du règlement intérieur des services est en cours de finalisation - stagiairisation de Cyril Gendraux à compter de juillet 2021 – le plan de formation des agents est validé – la prochaine commission RH aura lieu en septembre.

Claude Papot (Travaux) Point sur les travaux en cours – info : le syndicat 4b a décidé d'organiser une randonnée pédestre sur l'eau à Tillou et Sompt le 10 octobre 2021.

Christian Aubert : délégué CDC urbanisme - 1^{ere} réunion au cours de laquelle la présentation des fondamentaux a été commentée (les dossiers seront transmis avec le compte-rendu de la réunion). Le PLUiH est en cours de préparation (fin 2025) – un appel à candidature est lancé pour le plan de paysage.
Monsieur le Maire ajoute qu'une vulgarisation de ces dossiers est programmée par la Communauté de Communes.

Pascal Beaudoin élu référent Ecoles à la CDC :

Des travaux à la demande des enseignants sont faits et notamment la pose d'un tableau blanc interactif – réaction de certains parents quant aux portions jugées insuffisantes à la cantine – une consultation est lancée en ligne pour les rythmes scolaires de la rentrée.

Christelle Biet déléguée suppléante de Pascal Quintelier au Conseil d'administration du Collège François

Truffaut : aménagement d'un préau pour accès au réfectoire – Mme la Principale a présenté de nouveaux projets pour l'établissement – création d'un foyer – volonté d'ouverture vers l'extérieur – inscription dans le contrat de territoire – achat du droit à l'image pour Truffaut dédié au collège – projet Erasmus – une troupe de théâtre vivant se produira la semaine prochaine – les 100 ans de l'établissement seront honorés en octobre 2021.

Francis Griffault (Délégué au Sieds) fait le compte rendu de la réunion de SEOLIS au cours de laquelle il a été fait état de la gouvernance et évoquée la continuité des compteurs Linky en 2024.

Frédéric Wattebled membre du groupe de travail constitué pour l'organisation des rythmes scolaires de la CDC : il tient à informer l'assemblée que le questionnaire adressé aux parents n'a pas été validé par le groupe car il est davantage un état des lieux que des propositions pour les parents. Il ne correspond pas, de ce fait, à la demande initialement confiée au groupe de travail. Monsieur le Maire ajoute que ce sujet est très sensible, les avis sont très partagés mais qu'il ne pourra y avoir qu'un seul rythme pour l'ensemble des écoles à la rentrée 2022 (4 ou 4,5 jours)

L'ordre du jour étant épousé, les relevés de décisions présentés, Monsieur le Maire évoque divers sujets, avant de clore la séance à 22h55 :

- Visite du jury des Villes et Villages Fleuris le 24 juin 2021 : en attente de la décision en automne ; il est précisé que seuls Chef-Boutonne et Crèzières avaient antérieurement obtenu des fleurs et que cette visite concerne maintenant l'ensemble des 4 communes historiques.
- Rubans du patrimoine : la commune a candidaté pour la restauration de la mairie et a reçu à ce titre, le prix départemental des communes de sa catégorie pour 2021.
- Après cette période de crise difficile, une rencontre élus-agents est programmée le 22 juillet au théâtre de verdure derrière la mairie.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 26 juillet 2021.
- Monsieur Patrick Coirault suggère que les élus se retrouvent à l'occasion du repas du 14 juillet, comme les années passées.

Ainsi délibéré en mairie de CHEF-BOUTONNE, le 28 Juin 2021

La Secrétaire de séance

Patricia Dufour

Le Maire

Fabrice Michelet